

JUSTEL - Législation consolidée

<http://www.ejustice.just.fgov.be/eli/arrete/2022/07/13/2022015416/justel>

Dossier numéro : 2022-07-13/04

Titre

13 JUILLET 2022. - Arrêté ministériel modifiant la liste jointe à l'arrêté royal du 22 mai 2014 fixant les procédures, délais et conditions dans lesquelles l'assurance obligatoire soins de santé et indemnités intervient dans le coût des produits radio-pharmaceutiques

Source : SECURITE SOCIALE

Publication : Moniteur belge du 22-07-2022 page : 58610

Entrée en vigueur : 01-08-2022

Table des matières

Art. 1-2

Texte

Article [1er](#). A l'annexe I de l'arrêté royal du 22 mai 2014 fixant les procédures, délais et conditions dans lesquelles l'assurance obligatoire soins de santé et indemnités intervient dans le coût des produits radio-pharmaceutiques, sont apportées les modifications suivantes:

(Image non reprise pour des raisons techniques, voir M.B. du 22-07-2022, p. 58611)

[Art. 2](#). Le présent arrêté produit ses effets le 1er août 2022.